

La Fédération défend vos droits

Grâce à l'action menée par la FNP, la CMP a supprimé dans le PLFSS2010 une disposition votée au Sénat contre l'avis du gouvernement, sur une délégation de tâches au profit des orthopédistes, podo-orthésiste et orthopodédistes-orthésistes pour le renouvellement des orthèses plantaires